

F3SCT Académique

Séance du 07 janvier 2025

Procès-verbal

Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie
- Madame Nathalie Depardieu, directrice des ressources humaines

Membres représentants des personnels titulaires :

- Madame Sonia LABROUSSE (FSU/CGT)
- Monsieur Christophe BABIN (FSU/CGT)
- Madame Roselyne DUCLOUET (FSU/CGT)
- Madame Sylvie GACHENARD (FSU/CGT)
- Madame Christine BERNARD (FSU/CGT)
- Monsieur Jean-François ROLAND (UNSA éducation)
- Madame Magali JOUSSEAUME-MONTEL (UNSA éducation)

Membres représentants des personnels suppléants :

- Madame Cécilia BARON (FSU/CGT)
- Monsieur Julien MASSE (FSU/CGT)
- Madame Marie GEAY (FSU/CGT)
- Madame Marie-Hélène LUCON (FSU/CGT)
- Madame Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
- Monsieur Romuald CARRY (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Olivier BRUNAUD (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Richard GAZAUD (UNSA éducation)

Membres experts :

- Madame Sylvie PFEIFFER, inspectrice santé et sécurité au travail
- Madame Cécile AUZANNET, correspondante handicap académique
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Monsieur Christophe RAVET, CT AS
- Madame Mathilde ARLOT, infirmière de prévention
- Madame Marguerite MARRACO, médecin de prévention
- Madame Nadine BOISARD, cheffe DIPEAR
- Monsieur Guillaume STOLL, secrétaire général du 79
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

1-Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2024

2-Présentation des RSST et accidents du travail

3-Etat d'avancement des GT :

- Accompagnement AESH
- Violence interne 1^{er} degré
- Projet du PAP
- Coordination travaux de la F3SCT
- RPS

4-Point campagne allègements de service et postes adaptés en cours

5-Point STOP DISCRI-VDHAS

6-Questions diverses

Monsieur le secrétaire général d'académie constate le quorum et ouvre la séance à 14H00.

Déclaration liminaire de la FSU-CGT et de la FNEC-FP-FO.

Monsieur le secrétaire général d'académie, en réponse aux représentants des personnels, rappelle que dans la nouvelle application RSST, les conditions générales d'utilisation, précise dans un encart la réglementation générale de protection des données.

Le RSST permet de réaliser des observations en lien avec la prévention. Il n'a pas la même utilité que l'application Faits Établissement qui permet de faire des signalements.

Concernant l'application « STOP DISCRI », il s'agit d'un outil complémentaire pour les victimes de violences, d'harcèlements et de discriminations. Cette application permet d'orienter les victimes vers un écoutant et de leur apporter une réponse. L'administration permet par cette interface de donner la possibilité aux personnels de s'exprimer. Une fois le signalement réalisé dans l'application, l'administration instruit la situation.

Les représentants de l'UNSA éducation confirment que le RSST n'est pas le bon support pour un signalement, il faut que les personnels fassent un rapport d'incident auprès de leur supérieur hiérarchique et ensuite procèdent à un signalement dans le RSST sur lequel il est conseillé de rappeler qu'un rapport d'incident a été fait.

Les représentants de la FSU-CGT précisent que les deux outils RSST et « STOP DISCRI » sont complémentaires même si les enjeux et les acteurs de la prise en charge ne sont pas les mêmes.

Monsieur le secrétaire général d'académie termine sur le sujet des assistants de prévention et des DUERP. Il précise que l'administration a fait évoluer les outils mis à disposition dans le cadre de la réalisation des DUERP. Il rappelle que les assistants de prévention sont formés. Parallèlement un travail de fond est fait au niveau du rectorat ; les mentalités commencent à changer sur la culture de la prévention des risques. Un travail est actuellement mené sur les RPS avec l'organisation de plusieurs groupes de travail.

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il faudrait profiter des autoévaluations faites dans les établissements pour faire de l'évaluation des risques.

1-Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2024 :

Approuvé à l'unanimité

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient que le recteur participe à la prochaine instance. Un avis sera déposé sur le respect de la programmation du calendrier de travail et pour rappeler que le mardi est la journée de décharge réservée pour la tenue de l'instance.

Les représentants de l'UNSA éducation confirment qu'il faudrait stabiliser les dates des instances et rester sur le format de 4 instances par année.

Monsieur le secrétaire général d'académie rappelle que l'année dernière, les mouvements de grève étaient à l'origine des changements de calendrier et que la programmation annuelle précise : les instances sur les

mardis et à la même fréquence avec des groupes de travail à intervalles réguliers. Monsieur le recteur n'a pas pu se libérer sur la première instance, néanmoins l'instance a été maintenue afin d'assurer la continuité du travail.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer 1 avis :

Avis n°1 : Calendrier de travail

« Afin de construire une réelle politique de prévention des risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail, il faut stabiliser le calendrier de travail de l'instance notamment en faisant du mardi un jour de travail dédié à la formation spécialisée.

Une évolution de dernière minute de ce calendrier perturbe aussi bien la préparation d'une réunion que son exploitation postérieure.

Un rythme de travail régulé sur l'année serait bénéfique aux échanges et à l'engagement de chacun sur les thématiques de travail de l'année. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

-Pour à l'unanimité

2-Présentation des RSST, accidents du travail, et faits établissement :

Monsieur le conseiller de prévention académique présente les tableaux qu'il a envoyés aux représentants des personnels en amont de l'instance. Monsieur le conseiller de prévention académique précise qu'il modifiera les abréviations dans l'application RSST et qu'elles seront présentées à la prochaine instance.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent revenir sur le GT RSST pendant lequel il a été dit qu'il manquait des analyses des risques sur les conditions de travail en lien avec les RPS. Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient, en fonction des situations que feraient remonter les conseillers de prévention, pouvoir participer à l'analyse de situations d'accidents de service/travail sur le terrain.

Les représentants de l'UNSA éducation rappellent que, selon le décret, les représentants de la F3SCT ne peuvent se déplacer sur le terrain que s'il s'agit d'une visite ou d'une enquête lors d'un accident. Même s'il peut y avoir un intérêt, il faut un cadre, les lieux des visites et enquêtes doivent être votés en instance.

Les représentants de la FSU-CGT répondent que, l'article 74 du décret, stipule que la mention « toute initiative qu'elle juge utile » permet aux représentants de la F3SCT de faire une analyse, qui ne donnera pas lieu à des préconisations et qui ne serait pas une visite. L'administration n'aurait pas besoin d'être présente.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que sur la base d'un RSST il est difficile de faire une enquête sur l'arbre des causes. La réglementation impose une enquête lors d'un accident de service/travail grave, accident répété ayant un risque grave, maladie professionnelle à caractère grave. La F3SCT est dans son champ d'analyse pour ce type d'enquête. Il faut objectiver la démarche d'analyse pour en extraire une politique de prévention.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail rajoute qu'elle était présente à ce groupe de travail et qu'elle avait déjà rappelé le cadre réglementaire. Il y a un risque de confusion entre les missions des acteurs de prévention et l'ISST. Il faut être très prudent en effet le cadre d'intervention doit être clairement défini.

Les représentants de la FSU-CGT répondent que l'analyse des conditions de travail rentre dans le périmètre de la F3SCT. Pour les accidents mineurs, en raison de la déperdition des informations dans le temps, il devrait être procédé à une analyse à court terme.

Les représentant de l'UNSA éducation rappellent que lorsqu'il s'agit de prévention, l'administration doit accompagner les représentants syndicaux, il faut des constats communs et partagés.

Monsieur le secrétaire général d'académie confirme qu'effectivement l'administration doit être présente.

Les représentants de la FNEC-FP-FO pensent que cette discussion porte sur le fonctionnement de l'instance et qu'il faudrait passer plus de temps en amont sur les dossiers de fond pour ne pas perdre du temps pendant l'instance.

Les représentants de la FNEC-FP-FO rappellent que les ordres de mission protègent les représentants. Pour être couverts, en cas d'accident de trajet, il faut rester dans le cadre d'intervention réglementaire.

Les représentants de l'UNSA éducation sont d'accord avec les représentants de la FNEC-FP-FO pour avancer sur l'ordre du jour et effectivement travailler plus en amont sur les dossiers de fond. S'il y a un ordre de mission il doit être dans le cadre défini d'une visite de la F3SCT.

Les représentants de la FSU-CGT précisent que leur objectif est d'éviter la lourdeur administrative en proposant une analyse de situations d'accident de service/travail moins fastidieuse que le protocole défini pour les visites. Cela permettrait également d'être plus réactif et faire des observations qui pourraient être traitées en instance.

Les représentants de l'UNSA éducation terminent en expliquant que les représentants du personnels membres de la F3SCT disposent, au titre de leur mission syndicale, d'une liberté de se déplacer. Il faut éviter la confusion entre les missions syndicales et leurs obligations dans le cadre des visites et enquêtes.

Monsieur le secrétaire général d'académie rappelle que l'accompagnement des AESH est la thématique de visite qui a été validée en instance. D'autres thématiques de visite sont possibles, néanmoins il faut rester sur un planning réalisable. Elles seront proposées dans le programme annuel de prévention académique et validées ensuite en instance. Pour répondre à la demande d'analyse et rester dans le cadre réglementaire, Monsieur le secrétaire général d'académie propose de mettre en place une visite simplifiée, avec moins de membres et avec une thématique qui trouve son origine dans les observations RSST.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail alerte juste sur le niveau d'intervention pour ne pas interférer avec les enquêtes administratives en cours dans les établissements. Elle rappelle que le chef d'établissement est responsable de la santé et la sécurité de ses agents.

Monsieur le secrétaire général d'académie confirme que la mise en œuvre de ce dispositif sera formalisée avec l'élaboration d'un protocole de visite d'analyse de situation d'accident et sa validation lors de la prochaine instance.

3-Etat d'avancement des GT :

-Accompagnement AESH

Madame la directrice des ressources humaines explique qu'à la suite des différents groupes de travail une méthodologie avec des axes de travail a été mise en place :

- Réaliser un questionnaire en amont des visites en direction de l'ensemble du personnel AESH de l'académie
- Proposer, dans le cadre de la F3SCT-A, des visites sur le thème Accompagnement des AESH dans la prise de poste, dans l'exercice des fonctions et dans le parcours professionnel
- Réaliser un questionnaire de visite
- Élaboration du compte rendu des travaux sur la base de l'enquête et des visites

Les représentants de la FSU-CGT pensent que les groupes de travail étaient constructifs car ils ont permis de réunir les différents acteurs. Il faudrait, si possible, programmer une visite avant le mois d'avril.

Madame la directrice des ressources humaines répond qu'avant de programmer une visite, il faut définir une méthodologie. Si le questionnaire conduit en amont des visites AESH permet des remontées communes, la visite peut permettre d'identifier des points de cristallisation. Il peut être procédé à un questionnaire de visite, transmis en amont aux agents concernés par la visite, qui permettra d'autres constats. Les représentants des personnels devront décider de la méthodologie à employer. Pour fixer le calendrier des visites, il est nécessaire d'attendre les retours du questionnaire en amont aux visites AESH. Ces visites pourraient être positionnées après la validation de la séance du 1^{er} avril de l'instance.

Les représentant de l'UNSA éducation répondent qu'au moment du groupe de travail il a été dit qu'il serait plus utile d'attendre les résultats de l'enquête pour voir les points qui posent problème. Si les visites sont faites avant, il n'y a pas de base de travail, juste le questionnaire. Il est plus efficient de travailler sur les points de cristallisation. En lycée professionnel, les observations RSST ne correspondent pas toujours au vécu du terrain d'où l'importance d'attendre la remontée de l'enquête.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient quand même faire des visites d'observation rapidement notamment en lycée professionnel sinon ils craignent que les visites ne se fassent pas avant la fin de l'année scolaire.

Madame la directrice des ressources humaines répond qu'il faut que le calendrier soit réalisable. La première visite pourrait avoir lieu entre avril et juillet, il faut le temps de travailler sur le questionnaire pour qu'il ait du sens pour les personnels qui vont être interrogés.

Les représentants de la FSU-CGT pensent que le contenu du questionnaire doit être différent de celui du questionnaire présenté lors des visites en F3SCT départementales. Ils rappellent que les AESH sont disséminés sur tout le territoire, c'est pour cela qu'il faut organiser la transmission de ce questionnaire.

Les représentants de l'UNSA confirment que plusieurs jours seront nécessaires à ces visites.

Monsieur le secrétaire général d'académie pense qu'il faudra préparer la visite en amont et définir ce qui doit être observé. Il confirme qu'il faudra aller en lycée professionnel en raison d'un fonctionnement différente des autres structures. Il faudra par ailleurs choisir différents profils d'AESH. C'est la diversité des missions et des structures sur le territoire qui présente un intérêt.

- Violences internes 1^{er} degré

Constat fait par les conseillers pédagogiques et autres participants invités à la réunion du 12 décembre 2023

Une augmentation des agressions en lien avec des élèves à besoins particuliers surtout en fin de période scolaire avant les vacances. Ce ne sont pas forcément des élèves en situations de handicap.

Il y a beaucoup d'observations RSST mais peu de déclarations d'accident.

Les enseignants qui sont agressés ne disposent pas d'un protocole pour leur rappeler les bons réflexes et les personnes à contacter suite à une agression.

Les enseignants ne disposent pas dans leur formation initiale d'une formation à la gestion d'un enfant en crise (les gestes, les attitudes à avoir).

Les propositions d'axes de travail :

- Créer des fiches de fonctionnement :

- Gestes et attitudes pour gérer un enfant en crise
- Conduite à tenir suite à une agression. (qui appeler ?)

- Partager les pratiques suite aux différentes visites réalisées par les F3SCT départementales de la Vienne et des Deux-Sèvres sur le climat scolaire.

- Projet du PAP

Monsieur le conseiller de prévention académique rappelle que, pour le PAP, l'orientation stratégique ministérielle a été prorogée jusqu'à décembre 2026.

Les représentants de l'UNSA éducation rappellent que le décret prévoit un programme annuel de prévention. C'est pourquoi il convient de le redécouper en année civile.

Les représentant de l'UNSA éducation souhaitent déposer 2 avis :

Avis n°2 : Programme Annuel de Prévention

« Conformément au décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 codifié dans le code général de la fonction publique, la F3SCT de proximité académique doit voter le Programme Annuel de Prévention. Aucune référence à un programme pluriannuel n'existe.

Les membres de la F3SCT de l'académie de Poitiers demandent que le programme pluriannuel soit décomposé par année. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- 5 Abstentions FSU-CGT
- 5 Pour UNSA éducation et FNEC-FP-FO

Avis n°3 : Bilan Annuel

« Dans le cadre d'un programme pluriannuel décomposé par actions par années, les membres de la F3SCT de proximité académique demandent qu'un bilan annuel des actions soit établi afin d'évaluer et modifier si besoin celles entreprises. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- 5 Abstentions FSU-CGT
- 5 Pour UNSA éducation et FNEC-FP-FO

Monsieur le secrétaire général d'académie précise que le PAP ne pourra donc pas être voté sous ce format aujourd'hui.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail précise que le PAP définit des actions à venir et ces actions doivent faire l'objet d'une évaluation chaque année.

Monsieur le secrétaire général d'académie termine en précisant que des éléments intermédiaires sur le bilan seront faits en juin et que les éléments seront renvoyés aux représentants des personnels.

- Coordination travaux de la F3SCT

Les éléments abordés :

- Le fonctionnement de chaque instance (convocation, PV, ordre du jour, transmission des documents d'instance)
- L'organisation des visites et des enquêtes au sein de chaque instance
- La procédure de traitement des observations RSST

Les propositions d'axes de travail :

- Formation des encadrants à la formulation de réponse aux observations dans l'application RSST
- Partage des éléments de constats de chaque visite des instances
- Annualiser la réunion d'uniformisation en présence des secrétaires des F3SCT et des conseillers de prévention
- Sur les RPS :

Demandes des secrétaires F3SCT

Avoir accès aux déclarations d'accident de service/de travail en lien avec les RPS pour analyser et comprendre l'origine de l'accident service/de travail et avoir un regard croisé sur les observations RSST et ces accidents. Ces groupes d'analyse seraient composés de binômes conseillers de prévention et des représentants des personnels.

Réponse de l'administration

Le délai de traitement de ces déclarations d'accident de service/de travail en lien avec les RPS reconnues imputables au service a posteriori, plus ou moins long, ne permet pas de faire le lien avec les observations RSST.

Un état des lieux périodique des observations RSST relatives aux RPS sera régulièrement présenté en F3SCT

Concernant les RPS, les représentants de l'UNSA éducation précisent qu'il existe déjà des bons supports dans d'autres ministères et qu'il n'est peut-être pas utile de perdre du temps à en refaire des nouveaux.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond qu'il faut effectivement étudier ces différents supports, choisir ceux qui seront pertinents et s'en inspirer pour définir une démarche adaptée aux différentes situations professionnelles de l'éducation nationale.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail précise qu'un travail important avait été fait également par l'association régionale aux conditions de travail (ARACT) qui avait formé des encadrants et analysé des situations à problème. Il doit y avoir des supports issus de ce travail sur les risques psychosociaux qui pourraient être utiles.

Monsieur le secrétaire général valide cette proposition de s'inspirer de ce qui est déjà existant. Il faudra également appréhender les risques dans les différentes situations.

Les représentant de l'UNSA éducation souhaitent déposer 2 avis :

Avis n°4 : Protocole Visite action 1.4 du PAP

« Le PAP comporte une action 1.4 « Analyse des situations de travail des membres de la F3SCT de proximité ». Cette action n'est pas définie réglementairement.

Les membres de la F3SCT de l'académie de Poitiers demandent que cette action se déroule dans le cadre des visites règlementairement prévues dans le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 codifié dans le code général de la fonction publique. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- 5 Contre FSU-CGT
- 5 Pour UNSA éducation et FNEC-FP-FO

Avis n°5 : actions de prévention

« Le programme annuel de Prévention doit comporter des actions qui doivent répondre à des principes généraux. De plus, chaque action doit être : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réalisable et Temporellement définie.

Les membres de la F3SCT de l'académie de Poitiers demandent que pour chaque action entreprise ces principes soient appliqués. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- 2 Abstentions FNEC-FP-FO
- 8 Pour UNSA éducation et FSU-CGT

Les représentant de la FNEC-FP-FO souhaitent déposer 1 avis :

Avis n°6 : Retard de remboursements des frais médicaux des personnels en accident du travail

« Les personnels reconnus en accidents du travail bénéficient d'une prise en charge des soins nécessaire, par le biais de remboursements, à posteriori, des professionnels soignants par le rectorat. Des personnels se sont vus refuser l'accès chez un professionnel soignant au motif que le rectorat payait trop tardivement ou après plusieurs relances les soins pris en charge. Les membres de la F3SCT académique demandent à l'employeur rectoral, que soit mis en place une procédure rapide et simple de remboursement de ces frais afin que les professionnels soient remboursés dans les meilleurs délais. Les membres de la F3SCT académique, conscients de la surcharge des services du rectorat, demandent que les moyens nécessaires à cette action soient engagés. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- Pour à l'unanimité

Les représentant de la FSU-CGT souhaitent déposer 2 avis :

Avis n°7 : DUERP

« La loi n°2021-1218 du 2 août 2021 définit les modalités de la transcription des résultats de l'évaluation des risques, tant sur sa forme que sur son contenu. Les résultats de l'évaluation des risques devront être transcrits sur un document unique. Outre l'obligation pour l'employeur de procéder à l'évaluation des risques, les représentant-es des personnels de la F3SCT de proximité académique demandent que l'employeur prenne toutes les dispositions nécessaires et notamment du temps libéré, pour la mise en place et l'actualisation du DUERP dans chaque établissement. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- Pour à l'unanimité

Avis n°8 : Mise en œuvre de la circulaire du 11 juin 2024

« Comme le prévoit le ministère de la Fonction publique, "afin d'aider les administrations à mettre en œuvre le DUERP dans la fonction publique de l'État et en faire un outil de prévention efficace, relayé ensuite par des programmes annuels de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT), le ministère de la transformation et de la fonction publique met à disposition des documents de cadrage et d'accompagnement méthodologique et pratique. Ces documents visent à outiller les employeurs publics dans leur politique de prévention des risques professionnels." Les représentants des personnels de la F3SCT de proximité académique demandent à ce que l'employeur, avec un pilotage au niveau académique, s'empare de ces outils afin de mettre en œuvre la circulaire du 11 juin 2024. »

Monsieur le secrétaire général d'académie procède au vote :

- 2 Abstentions FNEC-FP-FO
- 5 Pour FSU-CGT
- 3 Ne participent pas au vote UNSA éducation

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent une modification sur le point 2.12 et 3.2 du PAP pour qu'un verbe d'action soit mis car c'est une proposition d'action. L'enquête bâti scolaire sur l'amiante n'est pas une action.

Monsieur le secrétaire général d'académie précise que l'exploitation de l'enquête du Bâti scolaire sur l'amiante va être reportée sur les académies. Pour l'instant il est difficile de mettre un verbe tant que le plan d'action n' a pas été communiqué par le ministère.

L'ensemble des observations sera pris en compte dans le PAP et peut donc être voté.

- 8 Pour FSU-CGT et UNSA éducation
- 2 Ne participent pas au vote FNEC-FP-FO

4-Point campagne allègements de service et postes adaptés en cours

Secteur Privé : 6 demandes

- 1^{er} degré : 3 demandes
- 2nd degré : 3 demandes

Secteur Public : 230 demandes

- 1^{er} degré : 104 demandes
 - Allègement de service 1^{ère} demande : 39
 - Allègement de service – renouvellement : 34
 - Poste adapté 1^{ère} demande : 18
 - Poste adapté renouvellement : 13
- 2nd degré : 126 demandes
 - Allègement de service 1^{ère} demande : 40
 - Allègement de service – renouvellement : 63
 - Poste adapté 1^{ère} demande : 13
 - Poste adapté renouvellement : 10

Madame la directrice des ressources humaines détaille les chiffres qui ont été donnés en amont aux représentants des personnels.

- 52 ETP dans le 1^{er} degré

- 72 ETP dans le second degré

Madame la directrice des ressources humaines précise que l'intégralité des crédits n'a pas été consommée. Chaque dossier est discuté en concertation avec le service médical. Le but de ces dispositifs est de maintenir les personnels dans leur emploi dans des bonnes conditions de travail.

Les représentants de l'UNSA éducation ne sont pas satisfaits de la non utilisation de l'intégralité des crédits.

Madame la directrice des ressources humaines précise que pour les allègements de service, les dossiers passent en commission mais que durant l'année des nouvelles demandes peuvent être étudiées.

Les représentants de l'UNSA éducation connaissent des personnels dont l'allègement de service a été refusé.

Madame la directrice des ressources humaines explique que pour les allègements de service, l'administration s'appuie sur le service médical, les personnes peuvent faire des recours et parfois le dispositif n'est pas adapté à leur situation.

Le poste adapté doit permettre de reprendre son poste. L'occupation thérapeutique va être développée.

Les représentants de la FSU-CGT trouvent normal de laisser un reliquat pour les situations qui arrivent en cours d'année. Après pour les personnels qui ont déjà eu un refus, ils ne refont pas de demande. Les postes adaptés de longue durée peuvent être une réponse, les postes adaptés de courte durée sont limités à 3 ans.

Madame la directrice des ressources humaines précise que la demande de renouvellement peut se faire chaque année.

Les représentants de la FNEC-FP-FO quittent la séance à 16h30.

Les représentants de l'UNSA éducation précisent que les personnels se mettent en temps partiel au titre du handicap lorsqu'ils sont bénéficiaires d'une RQTH et qu'ils ne font pas la demande d'allègement de service.

Madame le médecin du travail explique que lorsque les dossiers sont étudiés par le service médical, les allègements de service sont largement utilisés. C'est un dispositif exceptionnel qui permet de remettre à temps plein le personnel l'année suivante. Le temps partiel thérapeutique peut être utilisé tous les deux ans et parfois il y a alternance des dispositifs.

Les représentants de l'UNSA éducation trouvent que dans le 1^{er} degré il est difficile de mettre en place un allègement de service en raison du manque de remplaçants et qu'après 3 ans il faut trouver une solution. Il y a la possibilité de construire des postes pédagogiques sur mesure, cela se fait dans d'autres académies. La passerelle vers les postes administratifs existe également ou le temps partiel pour raison de santé.

Madame la directrice humaine répond qu'un bilan sera refait.

A la proposition de reconversion vers des postes de documentaliste, monsieur le secrétaire général d'académie précise qu'un arbitrage est fait au niveau national depuis 5 ans : il n'y a plus de reconversion possible vers les postes de documentation.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent que les personnels placés en poste adapté sont en appui d'un autre personnel administratif, et que cela ne correspond pas au cœur de métier pédagogique, il est donc très difficile de revenir sur leur poste d'enseignant 3 ans plus tard.

Les représentants de la FSU-CGT trouvent qu'il est parfois difficile pour un agent sur un poste adapté d'être sur 37h par semaine dans un emploi administratif.

Madame la directrice des ressources humaines explique qu'une campagne depuis 3 ans est faite auprès des établissements pour savoir qui peut accueillir un personnel en poste adapté, la complexité est de conjuguer les lieux d'accueil et le souhait géographique du personnel.

Les CMC rencontrent ces personnels expliquent que certains personnels ne savent pas s'ils seront capables de reprendre le métier d'enseignant.

Les représentants de l'UNSA éducation précisent qu'il y a des difficultés sur COLIBRI car pour les allègements de service il y a une date butoir. Des dossiers sont-ils traités en amont ? Les demandes papiers ont-elles été traitées ?

Madame la directrice des ressources humaines répond qu'au moins dix dossiers ont été traités après la date butoir et des échanges perdurent après la commission pour valider certains dossiers. Des questions se posent sur la cohérence des situations.

Les représentants de l'UNSA éducation concluent en rappelant qu'il faut rester vigilant, que ce n'est pas une campagne comme les autres puisqu'elle permet aux collègues de rester dans l'emploi, il faut consommer les moyens.

5-Point STOP DISCRI-VSS



- *Chiffre du 01/09/23 au 22/11/2024
- Depuis la rentrée 24/25:
 - 1 dossier anonyme orienté
 - 1 dossier hors critères mais Dippear

28

Monsieur le conseiller technique assistant social explique qu'il y a peu d'augmentation par rapport aux chiffres de la dernière instance.

Monsieur le conseiller technique assistant social précise que cette plateforme permet aux personnels de prendre contact de manière anonyme. L'amélioration de la diffusion de l'existence de la plateforme va se faire par la transmission des autocollants à tous les chefs d'établissement fin janvier. L'adresse de la boîte

mail a été simplifiée et il y a toujours 2 écoutants. Les situations peuvent être complexes, il faut adapter au cas par cas. Le message expliquant la plateforme « STOP DISCRI » sur l'intranet ne pourra pas être remis en haut de page en continue (contre performant), néanmoins le service communication sera sollicité pour le remonter régulièrement pour une meilleure visibilité.

Monsieur le conseiller technique assistant social précise également que le webinaire du 25 novembre a réuni environ 130 connections.

Les représentants de la FSU-CGT trouvent que la communication sur le webinaire était trop tardive. La référente VDHA était invitée à ce webinaire mais elle trouverait intéressant d'être en lien avec le référent fille/garçon, il faudrait croiser les acteurs et les thématiques.

Madame la directrice des ressources humaines rappelle que le travail se fait en fonction du périmètre de chacun. Le groupe égalité professionnelle travaille sur le programme d'action et est interne à l'administration. Monsieur le conseiller technique assistant social restera en lien avec la référente VDHA et la mettra au courant sur les sujets la concernant.

Les représentants de la FSU-CGT précisent qu'il faut donner l'information aux personnels que le webinaire est enregistré et reste accessible.

Concernant le problème de QR code de l'application « STOP DISCRI », monsieur le conseiller technique assistant social précise que c'est un problème national et qu'un nouveau code va être créé.

Monsieur le secrétaire général d'académie clôture de la séance à 17h15.

Madame la secrétaire du F3SCT



Monsieur le président de la F3SCT

Par délégation : Monsieur le Secrétaire Général

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL